

Séance du 11 juillet 2019
Délibération n° 2019-58

L'an deux mil dix-neuf, le 11 du mois de juillet à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 2 juillet 2019

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Denis CLERGET, Madame Josette BEAUBIER à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Pierre-Marie DELANOY à Monsieur Jacques BARDIOT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur David LOUBRY

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Loïc DUFOURNEAU (stagiaire), Monsieur Jean-Louis ETIEN.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice | 26 |
| Nombre de Membres présents | 15 |
| Nombre de suffrages exprimés | 20 |
| Votes Pour | 20 |
| Votes Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| NOMENCLATURE ACTES | |
| N° : 7-1 | Thème : Décisions budgétaires |

Objet : subventions aux associations

Le conseil communautaire,
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de la communauté de communes,
VU la délibération n°2016-59 du 26 mai 2016 du conseil communautaire relatives aux modalités d'aides financières aux associations ;
VU les dossiers déposés par les associations Les Bourre-Bonnets, Festival de Musique en Bourbonnais, Association Tronçais Sport Nature, Association des Amis du Chemin de Saint-Jacques, Le P'tit Bastringue, Bistrot Culture, Club Loisirs Mécaniques d'Ainay, Association informatique en Pays de Tronçais ;
VU l'avis favorable de la commission des Affaires sociales, de la vie associative et du Sport réunie le 17 juin 2019 ;
CONSIDERANT l'intérêt de ces manifestations et / ou opérations pour le rayonnement du Pays de Tronçais ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une aide aux associations mentionnées ci-dessus conformément au tableau suivant :

| Association | Projet | Montant attribué |
|---|--|------------------|
| Les Bourre-Bonnets | Concerts, apéro-bus | 500 € |
| Festival de Musique en Bourbonnais | Festival de musique classique à Châteloy | 1 000 € |
| Association Tronçais Sport Nature | Triathlon à Saint-Bonnet | 1 000 € |
| Association des Amis de Chemin de Saint-Jacques | Balisage des chemins de Saint-Jacques | 250 € |
| Le P'tit Bastringue | Hérisson en fête | 1 000 € |
| Bistrot Culture | Bar associatif culturel avec une importante programmation, 4 jours / semaine et jusqu'à 80 spectateurs | 600 € |
| Club Loisirs Mécaniques d'Ainay | Finale nationale de poursuite UFOLEP sur le circuit d'Ainay | 1 000 € |
| Association informatique en Pays de Tronçais | Favoriser l'apprentissage et l'appropriation des outils numériques des habitants du territoire | 200 € |

Article 2 : les crédits sont inscrits au budget 2019, à l'article 6574.

Fait et délibéré le 11 juillet 2019.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.